



Fichage Banque de France et gérance d'une société ?

Par **myriam67**, le **12/11/2014 à 20:01**

Bonjour,rrnrnJ'ai repris un garage automobile il y a 2 ans. J'ai créé une société pour continuer l'activité du garage.rnJe suis locataire. L'ensemble immobilier comprend un bâtiment pour le garage et une maison d'habitation (avec 2 appartements).rnJ'ai dans l'objectif d'acheter le tout, car je ne souhaite pas payer à vie un loyer, MAIS je suis fichée Banque de France.rnJe sais bien qu'en étant fiché, je ne peux avoir un crédit.rnComment dois je procéder ?rnDésigner une autre personne pour la gérance ?rrnrnMerci

Par **alterego**, le **13/11/2014 à 13:11**

Bonjourrrnrn***J'ai créé une société pour continuer l'activité du garage.*** rrnrnÊtes-vous gérante de la dite société ?rrnrnCordialement

Par **myriam67**, le **13/11/2014 à 17:54**

Bonjour,rrnrnOui je suis la gérante.rnrnCordialement

Par **alterego**, le **13/11/2014 à 18:53**

Bonjour, Le fichage BDF d'un gérant ne se limite pas à ne pas pouvoir obtenir de crédit, il ne lui permet pas non plus d'ouvrir un compte bancaire au nom de la société. Pour que la société dispose d'un compte bancaire, impératif pour son fonctionnement, vous allez devoir désigner un autre gérant à votre place ou bien un co-gérant qui ne soit pas interdit. Associé ou salarié. Cela entraînera une modification des statuts et tous les frais consécutifs (actes, enregistrement, publicité légale, modification au RCS et Chambre des Métiers vu l'activité etc...). Il semblerait manifestement que vous ayez créé votre société en vous dispensant des services d'un Conseil. Cordialement PS. Pour information, un gérant de SARL n'est pas personne habilitée à obtenir d'informations sur la situation bancaire de la SARL auprès FICOBA.

Par **alterego**, le **13/11/2014 à 18:57**

Combien de temps jusqu'à la fin de l'interdiction reste-t-il ?

Par **myriam67**, le **13/11/2014 à 20:14**

Re bonjour, Non. J'ai ouvert 2 comptes courant, à deux banques différentes, avec chèque et CB en tant que gérante. J'ai, à chaque banque, des découverts autorisés et un crédit accepté pour l'achat de matériel. Ma demande va dans le sens si je veux un prêt immobilier pour racheter, je pense que ça sera plus dure. Merci

Par **alterego**, le **16/11/2014 à 11:13**

[fluo]"MAIS je suis fichée Banque de France"[/fluo] justifie mes réponses. Apprenez à vous exprimer!

Par **myriam67**, le **16/11/2014 à 18:58**

Merci pour votre réponse.

Par **moisse**, le **16/11/2014 à 19:02**

Hello ALterego, Il est possible d'être fiché BDF et de reprendre ou créer une entreprise. Et en cas de difficultés pour l'ouverture d'un compte bancaire, demander à la BDF la désignation d'une banque et des conditions d'ouverture. Ne pas confondre avec une interdiction d'exercer une activité commerciale, qui interdit toute gestion d'entreprise.

Par **alterego**, le **16/11/2014** à **22:48**

Et en cas de difficultés pour l'ouverture d'un compte bancaire, demander à la BDF la désignation d'une banque et des conditions d'ouverture.
Bien entendu !
Sauf quand les banques désignées refusent d'ouvrir un compte (c'est arrivé à un de mes clients il y a 7 ans). Il avait un compte personnel dans une banque mais n'a jamais pu obtenir de compte bancaire dans n'importe quelle banque que ce soit pour une SARL.
Raison pour laquelle, aussi, j'ai cité le FICOBA.
Cordialement

Par **moisse**, le **17/11/2014** à **09:12**

Bonjour Alterego, ainsi qu'aux autres lecteurs bien sur,
La situation est la même qu'en matière d'assurance, une autorité supérieure désigne, et il ne reste qu'à s'exécuter.
Je vois mal pourquoi une banque refuserait d'ouvrir un compte "entreprise" à cette dernière créée ou gérée par une personne fichée. En effet la création d'un compte n'implique pas la délivrance de moyens de paiement pas plus que d'instruments de crédit.
Tout se passera donc au guichet.